



HONORAIRES SUR LES VENTES : (à compter du 01 NOVEMBRE 2016)

Honoraires maximum de transaction (Hors cas particulier du mandat de recherche pour un bien identifié, dont le mandat de vente est détenu par une autre agence)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 150 000 €	8 333.33 €	10 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	10 000 €	12 000 €
De 200 001 € à 300 000 €	12 500 €	15 000 €
De 300 001 € à 400 000 €	15 000 €	18 000 €
De 400 001 € à 500 000 €	16 666.67 €	20 000 €
De 500 001 € à 600 000 €	20 000 €	24 000 €
Supérieur à 600 000 €	25 000 €	30 000 €

Pour les biens dont le prix de vente est inférieur 25 000 € forfait de facturation 2 500 € TTC

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur.

CAS PARTICULIER :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié, dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucuns honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

HONORAIRES SUR LES LOCATIONS : (à compter du 01 janvier 2015)

Les prix de loyer affichés comprennent les provisions pour charges.

Honoraires de location pour les baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Application de la loi ALUR

Pour le locataire 10 €/m² pour les honoraires de visites, étude du dossier et rédaction du bail + 3€/m² pour l'état des lieux.

Pour le Bailleur 10 €/m² pour les honoraires de visites, étude du dossier et rédaction du bail + 3€/m² pour l'état des lieux.

Pour le bailleur, il sera néanmoins appliqué un minimum de facturation à savoir 12.50% HT soit 15€ TTC au taux actuel de la TVA de 20.00% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale et calculée sur la base du loyer annuel hors charge. De ce montant seront déduits les honoraires établis par la loi ALUR et le surplus sera facturé au Bailleur au titre des honoraires d'entremise et de négociation.

Honoraires de location pour les locaux professionnels : 15 % HT du loyer annuel + TVA en vigueur, soit 18,00 % TTC à la charge du locataire.

Honoraires sur la gestion locative (barème à compter du 01 janvier 2015)

6 % HT du loyer annuel charges comprises, soit 7,20 % TTC à la charge du mandataire bailleur.

Dossier contentieux : 250 € TTC par dossier traité.

Autres services en gestion locative (barème à compter du 01 février 2015)

Assurance loyers impayés 3,10 % du loyer charges comprises. (Voir le détail des couvertures)

Frais de relance pour impayés à la charge du locataire :

50 euros par relance effectuée

TVA applicable à compter du 01/01/2014 : 20%

SAS UN TOIT POUR MOI - 31 rue Gabriel Péri - 95600 EAUBONNE

Indépendante, société volontaire du réseau L'ADRESSE, notre agence reste engagée juridiquement et financièrement.

Membre de la chambre Syndicale interdépartementale des Professions immobilières de Paris et de l'Ile-de-France. Affiliée à la caisse de Garantie de la FNAIM n°89, rue La Boétie n°75008 Paris.

Cartes professionnelles Transactions sur immeubles et fonds de commerce N° T1310 et Gestion immobilière N° G 1310 délivrées par la préfecture du Val d'Oise.

SAS au capital de 10 000 € - SIREN 790 501 647 RCS Pontoise – TVA intracommunautaire FR65 790501647